

# Plan d'action pour les personnes âgées

Rapport d'étape sur la mise  
en œuvre du Plan d'action  
pour les personnes âgées



Juin 2003



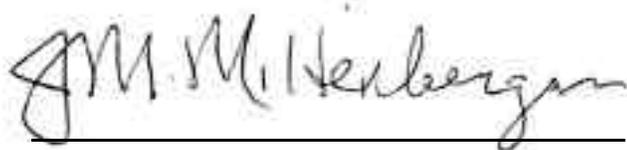
## Message du ministre



*Le Plan d'action pour les personnes âgées : Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la Révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées* a été publié il y a un an. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre de ce plan d'action. Ce rapport décrit chacune des mesures, y compris la date visée de mise en œuvre, l'organisme responsable et l'état d'avancement des travaux à la fin du mois d'avril 2003.

L'un des événements importants qui ont découlé du Plan d'action a été le forum des personnes âgées qui s'est déroulé à Yellowknife en mars 2003. Ce forum, qui rassemblait des personnes âgées de toutes les régions des Territoires du Nord-Ouest, a permis aux participants d'exprimer leurs préoccupations et de discuter de questions qui les concernent ou qui touchent leur communauté. Les discussions et les décisions qui émanent du forum contribueront à orienter les améliorations qui seront apportées aux programmes et aux services offerts aux personnes âgées.

J'ai hâte d'informer les personnes âgées et tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest des progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre de chacune des mesures du Plan d'action et dans l'évaluation des résultats.



J. Michael Miltenberger  
Ministre responsable des aînés



## Table des matières

Introduction .....	1
Donner la parole aux personnes âgées .....	3
Intégration et coordination des programmes .....	4
Amélioration des programmes .....	8
Informers les personnes âgées et le public .....	15
Recherche et élaboration de politiques .....	19



## Introduction

La révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées qui s'est terminée en juin 2001 a donné lieu aux 28 recommandations qui forment le *Plan d'action pour les personnes âgées*, publié en juin 2002. Ce plan indique les mesures à mettre en œuvre dans les domaines suivants, ainsi que les échéanciers correspondants :

- Donner la parole aux personnes âgées – mesures visant à permettre aux personnes âgées d'exprimer leurs préoccupations;
- Intégration et coordination des programmes – mesures visant à améliorer la coordination entre les partenaires qui fournissent des services aux personnes âgées;
- Amélioration des programmes – mesures visant à améliorer les programmes existants par l'analyse et la mise en œuvre des recommandations;
- Informer les personnes âgées et le public – mesures visant à améliorer les communications entre les personnes âgées et le public en général;
- Recherche et élaboration de politiques – mesures visant à élaborer un cadre stratégique qui représente les personnes âgées et qui insiste sur la dignité, l'autonomie, la participation, l'équité et la sécurité.

Beaucoup de travail a été accompli relativement à chacune des mesures et ce rapport décrit en détail ce qui a été fait. Ce rapport a été publié dans le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux ([www.hlthss.gov.nt.ca](http://www.hlthss.gov.nt.ca)), afin que le public puisse en prendre connaissance. Il a été lancé pendant la Semaine des personnes âgées, en juin 2003, soit au premier anniversaire de la publication du *Plan d'action pour les personnes âgées*.

Pour de plus amples renseignements sur le *Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les personnes âgées* ou pour obtenir un exemplaire de ce rapport, prière de communiquer avec :

Laura Seddon  
Chef des communications  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2X9  
Téléphone : (867) 920-8927

# Donner la parole aux personnes âgées

## 1 Forum des personnes âgées

Le groupe de travail recommande que le GTNO appuie l'organisation d'un forum des personnes âgées une fois au cours du mandat de chaque Assemblée législative.

**Mesure 1.1** Ensemble, le GTNO et la NWT Seniors' Society fixeront la date du premier forum des personnes âgées et en établiront le programme.

**État :** Le forum des personnes âgées a eu lieu les 4 et 5 mars 2003, à Yellowknife.

Date cible

Responsabilité

Janvier 2003  
✓ **terminé**

Comité des fonctionnaires  
\*

## 2 Révision des programmes et des services

Le groupe de travail recommande que le GTNO procède à une révision complète des programmes et des services offerts aux personnes âgées, une fois au cours du mandat de chaque Assemblée et avant la tenue du forum des personnes âgées.

**Mesure 2.1** Le GTNO et la NWT Seniors' Society détermineront ensemble l'année de la prochaine révision et les paramètres des révisions futures.

**État :** Le Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées a recommandé que la prochaine révision des programmes ait lieu en 2005-2006, et qu'elle soit suivie d'un forum des personnes âgées en 2006-2007.

Septembre 2002  
✓ **terminé**

Ministre responsable des aînés

## 3 Participation communautaire

Le groupe de travail recommande que les ministères du GTNO collaborent davantage avec le Conseil consultatif des personnes âgées des T.N.-O. et les organismes de personnes âgées, pour trouver des moyens d'intégrer les aînés aux affaires et à la vie sociale de leur communauté.

**Mesure 3.1** Encourager les ministères à organiser à intervalles réguliers des rencontres avec les organismes communautaires de personnes âgées.

**État :** Un représentant de la NWT Seniors' Society siège au Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées. Les membres de ce comité ont assisté au forum des personnes âgées qui a eu lieu au mois de mars et ils assistent aux assemblées générales annuelles de la NWT Seniors' Society.

**continu**

NWT Seniors' Society

\* Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées

# Intégration et coordination des programmes

## 4 Organisation et administration des programmes

Le groupe de travail recommande que le GTNO répertorie des options quant à l'organisation et à l'administration des programmes gouvernementaux pour les personnes âgées, y compris :

- la faisabilité et les implications d'établir un guichet d'accès unique au niveau communautaire, par le biais de la technologie, d'un lieu physique, ou des deux;

**Mesure 4.1** Désigner un guichet d'accès unique, y compris l'endroit où les programmes et les services seront regroupés au niveau communautaire.

**État :** Un document de travail est en voie d'élaboration au sujet d'un moyen d'identification applicable à toutes les personnes âgées, d'une carte d'identité pour les personnes âgées, ou les deux. Le document aborde les facteurs de faisabilité; il examinera notamment les options relatives au guichet d'accès unique, les pratiques actuelles et les projets entrepris à l'échelle nationale, les problèmes existants aux T.N.-O. et comment ils affectent les programmes et les services offerts aux personnes âgées. Un ébauche de ce document sera prêt en juin.

- la faisabilité et les implications de consolider l'ensemble ou une partie des programmes au sein d'une seule unité administrative;

**Mesure 4.2** Rejeter la recommandation 4.1, et entreprendre plutôt la mise sur pied d'un comité de coordination des programmes et des services offerts aux personnes âgées (voir la recommandation no 6).

**État :** La question de la coordination des programmes offerts aux personnes âgées a été traitée aux mesures 6.1 et 6.2.

- la faisabilité et les implications d'établir une carte d'identité universelle et un formulaire de demande unique pour tous les programmes destinés aux personnes âgées.

**Mesure 4.3** Élaborer des moyens d'établir un système universel d'identification.

**État :** Les options relatives à un système d'identification applicable à toutes les personnes âgées ont été traitées à la mesure 4.1.

Date cible

Responsabilité

Juin 2003  
Ébauche  
soumise au  
Cabinet

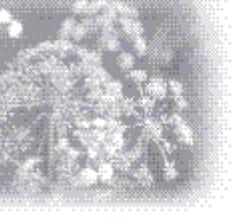
Exécutif

Voir les  
mesures 6.1 et  
6.2

Exécutif

Voir la mesure  
4.1

Exécutif



## Intégration et coordination des programmes

### 5 **Coordination au niveau communautaire**

Le groupe de travail recommande que les ministères du GTNO travaillent conjointement avec les organismes et les fournisseurs de services dans chaque communauté des T.N.-O., dans la mesure où c'est faisable dans la communauté, et qu'ils établissent des comités communautaires de coordination des services aux personnes âgées ayant le mandat d'améliorer la coordination entre les ministères et les organismes ainsi que les services fournis aux personnes âgées.

Le comité communautaire de coordination se réunirait au besoin pour discuter des questions d'importance pour les personnes âgées de la communauté. Il serait présidé par un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les rapports, les renseignements ou les mesures recommandées émanant des différents comités communautaires de coordination seraient acheminés vers les ministères du GTNO et vers les organismes communautaires et administrations locales appropriés.

**Mesure 5.1** Mettre sur pied des comités de coordination des services aux personnes âgées dans les communautés intéressées, conjointement avec la NWT Seniors' Society et les organismes communautaires, s'il y a lieu.

**État :** La NWT Seniors' Society encourage la mise sur pied de comités de personnes âgées dans les communautés. Le GTNO collabore avec cet organisme pour informer les personnes âgées des services qui leur sont offerts dans la communauté.

Lors du forum des personnes âgées, des discussions ont porté sur les problèmes et les obstacles relatifs à l'établissement d'organismes de personnes âgées.

Date cible

Responsabilité

**Continu**

NWT  
Seniors'  
Society

## Intégration et coordination des programmes

### 6 Coordination interministérielle

Le groupe de travail recommande que le GTNO renforce l'approche interministérielle par l'entremise du ministre responsable des aînés, en établissant un comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées. Ce comité aura le mandat de veiller à ce que ces programmes et services soient coordonnés au sein du gouvernement et que le personnel ait recours à une approche interministérielle pour s'occuper des questions et des programmes gouvernementaux concernant les personnes âgées.

**Mesure 6.1** Établir un comité regroupant les organismes et ministères participants, soit les ministères de l'Exécutif, de la Santé et des services sociaux, de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, des Affaires municipales et communautaires, la Société d'habitation des T.N.-O. et la NWT Seniors' Society.

**État :** Le Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées a été établi.

Septembre 2002  
✓ **terminé**

Santé et Services sociaux

**Mesure 6.2** Définir le mandat du comité.

**État :** Le mandat du Comité a été défini.

Septembre 2002  
✓ **terminé**

Santé et Services sociaux

## Intégration et coordination des programmes

### 7 Évaluation du revenu

Le groupe de travail recommande que les ministères adoptent des critères pour évaluer et déterminer l'admissibilité des personnes âgées aux programmes gouvernementaux, en se basant sur les résultats du projet d'harmonisation du logement social et du soutien du revenu.

**Mesure 7.1** Examiner les normes de programmes existantes pour l'évaluation du revenu et établir des lignes directrices qui seront utilisées dans tous les ministères visés.

**État :** L'harmonisation du soutien du revenu et du logement social, qui se fera au moyen de critères normalisés d'évaluation du revenu, sera mise en place d'ici le 31 mars 2004.

Des lignes directrices sur les seuils de revenus ont été établies.

Le groupe de travail recommande en outre d'adapter une échelle de prestations échelonnées pour les programmes fondés sur un examen du revenu, s'il y a lieu.

**Mesure 7.2** Examiner les programmes existants qui comportent des critères d'évaluation du revenu et déterminer s'il est possible de les modifier pour satisfaire aux normes.

**État :** Dans le cadre de l'harmonisation du soutien du revenu et du logement social, une échelle de prestations échelonnées a été établie pour les programmes fondés sur un examen du revenu, le cas échéant.

Révision des programmes de revenus pour les personnes âgées, pour qu'ils soient conformes aux normes.

Date cible

Responsabilité

Avril 2004

Société d'habitation des T.N.-O.

Janvier 2003  
✓ terminé

Éducation, Culture et Formation

Avril 2004

Société d'habitation des T.N.-O.

Janvier 2003  
✓ terminé

Éducation, Culture et Formation



## Amélioration des programmes

### 8 Âge d'admissibilité aux programmes

Le groupe de travail reconnaît que les personnes âgées ont demandé de fixer à 60 ans l'âge minimal d'admissibilité à tous les programmes et services offerts aux personnes âgées. Il reconnaît aussi que cette mesure pourrait entraîner des coûts élevés pour le GTNO.

En se fondant sur l'analyse détaillée contenue dans ce rapport, le groupe de travail recommande que le GTNO n'abaisse pas à 60 ans l'âge d'admissibilité aux programmes suivants : la prestation de retraite supplémentaire aux personnes âgées, le remboursement des impôts fonciers aux personnes âgées et la réduction consentie sur les droits applicables à l'immatriculation et au permis de conduire.

**Pas d'autre mesure nécessaire.**

Date cible

Responsabilité

S.O.

S.O.

### 9 Consolidation des programmes de soutien du revenu

Le groupe de travail recommande que le GTNO termine l'analyse de la proposition concernant la consolidation de tous les soutiens financiers fondés sur un examen du revenu en un système unique de paiement et d'administration.

**Mesure 9.1** Terminer l'analyse et soumettre des recommandations au Cabinet quant à la consolidation des soutiens financiers subordonnés aux revenus.

**État :** Le projet d'analyse a été achevé en mars 2003.

Rapport d'analyse de la proposition visant à consolider tous les soutiens financiers fondés sur un examen du revenu en un système unique de paiement et d'administration. Des recommandations seront soumises au Cabinet lorsque l'analyse sera terminée.

Juin 2003

Éducation,  
Culture et  
Formation

Exécutif

## Amélioration des programmes

### 10 Inflation

Le groupe de travail recommande que les seuils de revenu établis pour déterminer l'admissibilité aux soutiens financiers ou aux soutiens du revenu pour les personnes âgées reflètent les différences du coût de la vie qui existent aux T.N.-O. Il recommande aussi de tenir compte des augmentations de prix causées par l'inflation, en rajustant périodiquement ces seuils en fonction de l'indice des prix à la consommation.

**Mesure 10.1** Élaborer un échéancier annuel pour l'examen des pressions inflationnistes sur les soutiens financiers ou les soutiens du revenu.

**État :** La Société d'habitation des T.N.-O. établira une échelle de rajustement en fonction du coût de la vie, pour calculer les loyers des logements sociaux. Ce rajustement tient compte de facteurs tels que la taille de la collectivité et du ménage ; il sera révisé périodiquement pour maintenir à leur niveau actuel les taux différentiels du coût de la vie.

Les seuils de revenus continueront de faire l'objet de révisions périodiques. Ces seuils sont spécifiques à la taille de la collectivité et du ménage.

Un échéancier annuel sera élaboré pour l'examen des pressions inflationnistes sur les soutiens financiers ou les soutiens du revenu.

Date cible

Responsabilité

Avril 2003

Société d'habitation des T.N.-O.

✓ **terminé et continu**

Société d'habitation des T.N.-O.

À déterminer

Éducation, Culture et Formation

Exécutif

### 11 Caractère suffisant des revenus

Le groupe de travail recommande que le GTNO entreprenne une recherche sur ce qui constitue un revenu suffisant pour les personnes âgées et qu'il mette l'accent sur :

- les préoccupations financières immédiates des personnes âgées dans le besoin;
- la comparaison des niveaux de revenu et de soutien financier dans l'ensemble du Canada;
- les conséquences des disparités de revenus chez les personnes âgées aux T.N.-O., y compris les questions relatives au coût de la vie;
- la prévision des niveaux de revenus de retraite suffisants pour la prochaine génération de personnes âgées;
- la faisabilité d'adapter d'autres systèmes ou d'autres modèles de soutien du revenu aux T.N.-O. (y compris les modèles de revenu minimal ou de revenu garanti).

**Mesure 11.1** Effectuer l'analyse des revenus actuels des personnes âgées et l'estimation des niveaux de revenus pour les années à venir.

**État :** Un document de base en voie d'élaboration portera principalement sur les besoins financiers des personnes âgées d'ici les 20 prochaines années.

Juin 2003

Éducation, Culture et Formation

## Amélioration des programmes

### 12 Subvention au chauffage domiciliaire pour les personnes âgées

Le groupe de travail recommande que la subvention au chauffage domiciliaire pour les personnes âgées soit examinée chaque année et rajustée pour tenir compte de la longueur de la saison de chauffage dans chaque communauté. De plus, il recommande au GTNO d'évaluer le bien-fondé de consolider toutes les prestations relatives au logement pour les résidents qui habitent dans un logement privé et qui sont dans le besoin.

**Mesure 12.1** Examiner le programme de subvention chaque année, et étudier la possibilité d'effectuer des rajustements en fonction de la saison de chauffage dans chaque communauté.

**État :** La révision du programme de subvention au chauffage domiciliaire pour les personnes âgées est terminée.

La Société d'habitation des T.N.-O. examinera la consolidation des programmes reliés au logement, en particulier ceux destinés aux personnes âgées habitant un logement privé. Parmi ces programmes, on retrouve le programme de remboursement des impôts fonciers et la subvention au chauffage domiciliaire. Cet examen sera rattaché au travail effectué à la mesure 9.1, qui porte sur la consolidation des programmes de soutien du revenu (voir la mesure 9.1).

**Mesure 12.2** Préparer un rapport qui présente des options quant à la consolidation de toutes les prestations relatives au logement pour les personnes âgées habitant dans un logement privé.

**État :** Voir la mesure 9.1.

Date cible	Responsabilité
Septembre 2002 ✓ <b>terminé</b>	Éducation, Culture et Formation
Mars 2004	Société d'habitation des T.N.-O.
Voir la mesure 9.1	Éducation, Culture et Formation

### 13 Besoins en matière de logement indépendant

Le groupe de travail recommande que le GTNO élabore, en collaboration avec les secteurs public et privé, une stratégie à long terme comprenant des options en matière de logement indépendant pour les personnes âgées.

**Mesure 13.1** La Société d'habitation révisera sa stratégie en matière de logement abordable pour qu'elle comporte des options relatives au logement indépendant pour les personnes âgées.

**État :** La Stratégie en matière de logement abordable prévoit des options en matière de logement indépendant pour les personnes âgées, par le biais du Programme d'aide à l'autonomie des personnes âgées. Ce programme a été élaboré en tant que plan d'une durée de quatre ans.

**État :** La Société d'habitation des T.N.-O. a examiné les résultats de son sondage sur les besoins en matière de logement (2000), pour évaluer la question des personnes âgées et de l'abordabilité du logement.

Septembre 2002 ✓ <b>terminé</b>	Société d'habitation des T.N.-O.
Mars 2003 ✓ <b>terminé</b>	Société d'habitation des T.N.-O.

## Amélioration des programmes

### 14 Réparations et entretien domiciliaires

Le groupe de travail recommande que le GTNO informe les personnes âgées de l'existence des possibilités et des programmes gouvernementaux de réparation et d'entretien domiciliaires et qu'il améliore l'accès à ces programmes, afin de promouvoir le principe de l'autonomie des personnes âgées.

**Mesure 14.1** Améliorer l'information et la campagne d'information sur les programmes et les services offerts aux personnes âgées.

**État :** Une campagne d'information, qui comprend des annonces dans les journaux et à la radio ainsi qu'un prospectus, présente les programmes et les services offerts aux personnes âgées.

De plus, les programmes de réparation et d'entretien domiciliaires de la Société d'habitation seront examinés périodiquement.

**Mesure 14.2** Établir un calendrier pour examiner périodiquement les programmes de réparation et d'entretien domiciliaires.

**État :** Le Projet d'entretien préventif des logements des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit que le personnel de la Société d'habitation des T.N.-O. effectuera une visite annuelle des logements.

Date cible	Responsabilité
✓ <b>terminé et continu</b>	Société d'habitation des T.N.-O.
✓ <b>terminé et continu</b>	Société d'habitation des T.N.-O.

## Amélioration des programmes

### 15 Cadre d'intervention en matière de soins continus

Le groupe de travail recommande que le cadre d'intervention en matière de soins continus actuellement en élaboration comporte les éléments suivants :

**Soins à domicile :** Utiliser le Programme de soins de santé à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations et les Inuits pour améliorer les services de soins à domicile offerts à tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Cela inclut la communication d'information sur les programmes et la formation continue des travailleurs préposés aux soins à domicile.

**Mesure 15.1** Continuer d'améliorer les programmes de soins à domicile. Publier du matériel informatif au sujet des activités reliées aux programmes de soins à domicile et de soins communautaires.

**État :** Le programme de soins continus à domicile comprend des ressources provenant du GTNO et du gouvernement fédéral.

**Soins à long terme :** Besoins actuels et futurs en matière de soins à long terme et de services de dépannage à domicile qui aideront les personnes âgées à demeurer chez elles ou dans leur famille le plus longtemps possible.

**Mesure 15.2** Terminer l'évaluation des besoins en matière de soins à long terme pour déterminer le nombre de lits requis dans les établissements et les types de programmes qui seront nécessaires dans les 5 à 10 prochaines années et les inclure dans le cadre d'intervention en matière de soins continus.

**État :** Le Rapport sur l'évaluation des besoins en matière de soins à long terme (Long Term Care Needs Assessment Report) indique que les clients en établissement exigent un niveau accru de services en raison de problèmes médicaux et cognitifs. Les établissements de soins à long terme ont reçu des ressources additionnelles pour répondre à ce besoin.

Le rapport sur l'évaluation des besoins en matière de soins à long terme avait pour but de cerner les besoins des établissements aux T.N.-O. Se référer à la mesure 15.1.

Date cible	Responsabilité
✓ <b>terminé et continu</b>	Santé et Services sociaux
✓ <b>terminé et continu</b>	Santé et Services sociaux

## Amélioration des programmes

15 (suite)

Personnes atteintes d'un trouble cognitif : Programme de soutien à la famille, au conjoint et à d'autres personnes lorsqu'une personne atteinte d'un trouble cognitif vit à la maison. De plus, le GTNO examinera des options en matière de logement pour les personnes atteintes d'un trouble cognitif.

**Mesure 15.3** Aborder les services de réadaptation par le biais du volet de la prestation de services du Plan d'action concernant le système de services de santé et de services sociaux des T.N.-O.

**État :** Le Rapport sur la révision des services de réadaptation aux T.N.-O. (Report on Review of the NWT Rehabilitation Services) est terminé. Ce rapport donne un aperçu des besoins en matière de services de santé et de services sociaux dans les communautés.

**Services de réadaptation :** Accroître l'accès à des services de réadaptation physique et d'ergothérapie, et à d'autres services médicaux et de réadaptation spécialisés, selon les besoins de tous les groupes d'âge.

**Mesure 15.4** Achever l'ensemble du cadre d'intervention en matière de soins continus.

**État :** L'élaboration du Cadre d'intervention en matière de soins continus a été terminée en 2002. Ce document sert à planifier les soins à domicile, les services de vie autonome et les services de vie en établissement.

**Soins palliatifs :** Élaborer et fournir de l'information, de la formation et des services de soutien aux familles, aux aidants et au public, quant aux questions relatives à la fin de la vie, et ce, pour tous les âges.

**Mesure 15.5** Former les travailleurs de la santé et d'autres intervenants pour qu'ils fournissent du soutien aux familles, aux aidants et au public quant aux questions relatives à la fin de la vie.

**État :** Cinquante-six aides de maintien à domicile termineront bientôt leur formation en vue de la certification.

Une conférence sur les soins palliatifs a eu lieu en février 2003 pour les professionnels de la santé et autres aidants des T.N.-O.

Date cible

Responsabilité

✓ **terminé et continu**

Santé et Services sociaux

✓ **terminé et continu**

Santé et Services sociaux

✓ **terminé et continu**

Santé et Services sociaux

## Amélioration des programmes

### 16 Prestations d'assurance-maladie complémentaire

Le groupe de travail recommande que le GTNO examine les prestations actuelles du Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire et qu'il apporte des modifications aux composantes suivantes du programme, s'il y a lieu :

- les indemnités de déplacement pour raisons médicales;
- les accompagnateurs médicaux;
- les fournitures, les aides et les appareils médicaux.

**Mesure 16.1** Examiner les besoins des personnes âgées dans le contexte général de l'examen du Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire actuellement en cours.

**État :** L'ébauche d'un document de base sur le Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire sera soumis au Comité permanent des programmes sociaux en juin 2003.

Le processus de consultation est actuellement en voie d'élaboration.

Date cible

Responsabilité

Juin 2003  
✓ **terminé**

Santé et  
Services  
sociaux

### 17 Emploi

Le groupe de travail recommande que le GTNO trouve des solutions aux problèmes reliés à l'emploi et au style de vie que connaissent certaines personnes âgées et certaines personnes qui approchent l'âge de la retraite et qui éprouvent de la difficulté à conserver un emploi.

**Mesure 17.1** Évaluer les difficultés des travailleurs âgés aux T.N.-O. et adapter les programmes actuels pour répondre à leurs besoins.

**État :** On procède actuellement à l'évaluation des difficultés auxquelles font face les travailleurs âgés aux T.N.-O., ainsi qu'à l'adaptation des programmes actuels pour répondre à leurs besoins.

**Mesure 17.2** Collaborer avec le gouvernement fédéral à des projets d'emploi destinés aux personnes qui approchent l'âge de la retraite.

**État :** Le projet-pilote sur les travailleurs âgés est actuellement en cours. Il s'agit d'un partenariat entre Développement des ressources humaines Canada et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation qui donne aux personnes de 55 à 64 ans sans emploi ou sur le point de perdre leur emploi la possibilité d'acquérir des compétences et de recevoir des services et du soutien pour se trouver un nouvel emploi.

**continu**

Éducation,  
Culture et  
Formation

**continu**

Éducation,  
Culture et  
Formation

## Informer les personnes âgées et le public

### 18 Transports

Le groupe de travail fait valoir l'importance, pour toutes les parties concernées, de trouver et de financer des options en matière de transport, dans les communautés où le transport empêche les personnes âgées de participer aux activités de la vie quotidienne.

**Mesure 18.1** Examiner les questions relatives au transport et élaborer des options susceptibles d'aider les communautés.

**État :** Le Rapport sur le transport adapté local (Report on Local Special Needs Transportation) est terminé. Le ministère des Affaires municipales et communautaires a lancé un nouveau programme d'initiatives communautaires par le biais duquel les communautés sans pouvoir d'imposition peuvent demander du financement pour répondre aux besoins locaux en matière de transport pour les personnes âgées (et pour d'autres groupes).

Le ministère des Affaires municipales et communautaires fournit des options par l'intermédiaire de la Stratégie sur la vie active.

Date cible

Responsabilité

Printemps 2003  
✓ **terminé**

Affaires  
municipales et  
communautaires  
  
Transports

### 19 Communication et information

Le groupe de travail recommande que le GTNO améliore les approches qu'utilisent actuellement ses ministères pour fournir de l'information sur les programmes, services et activités à l'intention des personnes âgées.

**Mesure 19.1** Élaborer un plan de communication pour informer les personnes âgées et le public sur les programmes et les services.

**État :** Le ministère travaillera avec la NWT Seniors' Society pour cerner des besoins communs. Le Seniors' Information Handbook (mesure 19.2) et le site Web (mesure 20.1) complètent ce travail.

**Mesure 19.2** Mettre à jour chaque année le Seniors' Information Handbook.

**État :** Ce guide sera révisé chaque année et les renseignements en ligne (présentés dans le site Web des personnes âgées) seront mis à jour au besoin. Une nouvelle édition du guide sera imprimée tous les trois ans.

**continu**

Comité des  
fonctionnaires  
\*

**continu**

Comité des  
fonctionnaires  
\*

\* Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées

## Informer les personnes âgées et le public

### 20 Base de données à l'intention des personnes âgées

Le groupe de travail recommande que le GTNO appuie la création d'un site Web présentant de l'information à l'intention des personnes âgées. Ce site comprendra des renseignements sur les programmes et les services, des données démographiques, des liens vers des sites nationaux et d'autres renseignements utiles pour les personnes âgées des T.N.-O.

**Mesure 20.1** Modifier le site Web actuel.

**État :** La Banque de données sur les politiques et programmes gouvernementaux touchant les aînés du Canada est mise à jour régulièrement et le ministère travaillera avec la NWT Seniors' Society pour élaborer une section en ligne qui répertoriera les programmes et les services offerts aux personnes âgées des T.N.-O. et qui comprendra des liens vers des sites et d'autres ressources en ligne.

Date cible

Responsabilité

Juillet 2003

Santé et Services sociaux

### 21 Mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Le groupe de travail reconnaît que les mauvais traitements infligés aux personnes âgées sont un problème aux T.N.-O. et recommande, à titre prioritaire, que le GTNO appuie une campagne de sensibilisation du public qui sera mise en œuvre en collaboration avec la NWT Seniors' Society et tout autre organisme approprié, le cas échéant. Cette campagne de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées pourrait comprendre des ateliers communautaires et la publication de documents d'information.

**Mesure 21.1** Collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la Stratégie en matière de dépendance et de toxicomanies, de santé mentale et de violence familiale aux Territoires du Nord-Ouest et y incorporer une campagne de sensibilisation du public aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

**État :** La NWT Seniors' Society a donné son premier atelier sur le respect des personnes âgées en mars 2003. Du matériel informatif sera élaboré pour sensibiliser le public à cette question.

continu

NWT Seniors' Society

## Informer les personnes âgées et le public

21 (suite)	Date cible	Responsabilité
<p>Les ateliers devraient être présentés à la demande des communautés et au moment opportun pour elles.</p> <p><b>Mesure 21.2</b> En collaboration avec la NWT Seniors' Society, offrir aux organismes communautaires de la formation et des ateliers sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, et ce, au moment opportun pour les communautés.</p> <p><b>État :</b> Un plan sera élaboré relativement à la présentation d'ateliers, au besoin, à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest.</p> <p>Le groupe de travail suggère aussi au GTNO d'inclure la protection des personnes âgées, ou de prévoir des dispositions à cet égard, dans une éventuelle loi sur la violence familiale.</p> <p><b>Mesure 21.3</b> Travailler avec la NWT Seniors' Society pour élaborer des ateliers et des critères en matière de formation.</p> <p><b>État :</b> La NWT Seniors' Society collaborera avec les communautés pour offrir les ateliers.</p>	<p><b>continu</b></p> <p><b>continu</b></p>	<p>NWT Seniors' Society</p> <p>NWT Seniors' Society</p>
<h2>22 Ateliers faciles d'accès pour les personnes âgées</h2>		
<p>La connaissance des problèmes touchant le style de vie des personnes âgées est un élément essentiel de la façon dont la société en général comprend les aînés et répond à leurs besoins. L'information et les ateliers éducatifs faciles d'accès pour les personnes âgées constituent un moyen de sensibiliser le public aux besoins de ce groupe d'âge. Le groupe de travail recommande que le GTNO continue d'appuyer la NWT Seniors' Society pour offrir des ateliers faciles d'accès aux personnes âgées, dans les écoles des T.N.-O. et au sein des secteurs public et privé.</p> <p><b>Mesure 22.1</b> Travailler avec la NWT Seniors' Society pour déterminer les besoins spécifiques, y compris les ressources nécessaires pour offrir des ateliers faciles d'accès aux personnes âgées.</p> <p><b>État :</b> La NWT Seniors' Society a conçu un atelier facile d'accès pour les personnes âgées.</p> <p>La NWT Seniors' Society collaborera avec les communautés pour offrir les ateliers.</p>	<p><b>continu</b></p>	<p>NWT Seniors' Society</p>

## Informer les personnes âgées et le public

	Date cible	Responsabilité
<p><b>23 Planification de la retraite</b></p> <p>La planification de la pré-retraite et de la retraite peut avoir un effet positif sur la vie des personnes âgées. Ainsi, le groupe de travail recommande que le GTNO élabore une campagne d'information et de sensibilisation du public mettant l'accent sur les questions relatives à la retraite.</p> <p><b>Mesure 23.1</b> Élaborer une campagne de sensibilisation du public mettant l'accent sur la planification de la retraite et en faire la diffusion.</p> <p><b>État :</b> Une séance d'information sur le testament biologique et les procurations a été donnée pendant le forum des personnes âgées.</p>	<p><b>continu</b></p>	<p>Comité des fonctionnaires *</p>
<p><b>24 Consolidation des lignes téléphoniques sans frais</b></p> <p>Le groupe de travail recommande que le GTNO et la NWT Seniors' Society examinent la faisabilité de consolider en une seule les lignes téléphoniques sans frais que les personnes âgées utilisent pour communiquer avec le gouvernement au sujet de ses programmes et de ses services.</p> <p><b>Mesure 24.1</b> Examiner la faisabilité de consolider en une seule les lignes téléphoniques sans frais pour les programmes et services destinés aux personnes âgées.</p> <p><b>État :</b> En raison de difficultés techniques liées à la consolidation des lignes téléphoniques, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a ajouté une boîte vocale à sa ligne de renseignements sans frais (800) pour les personnes âgées.</p>	<p>Octobre 2002 ✓ <b>terminé</b></p>	<p>Éducation, Culture et Formation</p> <p>NWT Seniors' Society</p>
<p><b>25 Bénévolat</b></p> <p>Le groupe de travail recommande que le GTNO continue de travailler avec les organismes communautaires pour valoriser le rôle du bénévolat dans les communautés et accroître le soutien qu'apportent tous les membres de la société aux personnes âgées.</p> <p><b>Mesure 25.1</b> Le comité des fonctionnaires responsables des programmes offerts aux personnes âgées élaboreront un plan de travail pour mettre en œuvre cette recommandation. Ce plan de travail devrait être relié à la Stratégie sur le bénévolat du GTNO.</p> <p><b>État :</b> L'Initiative d'appui au bénévolat (stratégie) est actuellement en voie d'élaboration. On prévoit terminer ce travail en août 2003.</p>	<p><b>continu</b></p>	<p>Affaires municipales et communautaires</p>

\* Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées

## Recherche et élaboration de politiques

### 26 Recherche

Le groupe de travail recommande que le GTNO continue de faire des recherches sur les questions touchant les programmes offerts aux personnes âgées et la qualité de vie de celles-ci, notamment sur ce qui suit :

- la nature des changements démographiques aux T.N.-O. et leurs conséquences sur les programmes;
- des modèles innovateurs de prestation de programmes;
- les questions de planification des programmes.

**Mesure 26.1** Dresser un plan de recherche au sujet des questions cruciales et des tendances touchant les personnes âgées des T.N.-O.

**État :** Le document Profil des personnes âgées des T.N.-O. présente des points de tension, des tendances et des projections relativement à la situation des personnes âgées.

**Mesure 26.2** Publier un rapport qui présente des données démographiques, les tendances relatives aux personnes âgées et leurs besoins en matière de santé.

**État :** Le document Profil des personnes âgées des T.N.-O. a été publié en juin 2003.

Date cible	Responsabilité
Avril 2003	Comité des fonctionnaires *
Juin 2003 ✓ terminé	Santé et Services sociaux

\* Comité des fonctionnaires responsables des programmes et des services offerts aux personnes âgées

## Recherche et élaboration de politiques

### 27 Principes des programmes

Le groupe de travail recommande que le GTNO intègre à son cadre stratégique en matière de programmes et de services offerts aux personnes âgées les principes suivants, extraits du Cadre national sur le vieillissement :

- **dignité** – être traité avec respect, peu importe sa situation;
- **autonomie** – avoir la maîtrise de sa vie; être capable de faire pour soi autant de choses que possible et de faire ses propres choix;
- **participation** – s'engager, demeurer actif et participer à la vie collective;
- **équité** – avoir l'assurance que les besoins réels des aînés, aussi divers soient-ils, sont considérés comme aussi importants que ceux des autres groupes;
- **sécurité** – recevoir, en vieillissant, un revenu suffisant et avoir accès à un milieu de vie sûr, qui est source de soutien.

**Mesure 27.1** Convenu aux termes de la recommandation 28 (Cadre stratégique)

**État :** Cette mesure sera traitée avec la mesure 28.1.

Date cible

Responsabilité

Voir la mesure 28.1

Santé et Services sociaux

### 28 Cadre stratégique

Le groupe de travail recommande que le GTNO adopte un cadre stratégique pour l'élaboration de programmes à l'intention des personnes âgées, selon le modèle décrit à la page 21 de la Révision des programmes et des services offerts aux personnes âgées (Review of Programs and Services for Seniors).

**Mesure 28.1** Élaborer un cadre stratégique applicable à tous les programmes et services du GTNO offerts aux personnes âgées et le soumettre à l'approbation du Cabinet.

**État :** Le cadre stratégique a été examiné avec des délégués des communautés dans le cadre du forum des personnes âgées. Un projet de cadre stratégique sera soumis à l'examen du Cabinet

Juin 2003  
Ébauche au Cabinet

Santé et Services sociaux